

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la
séance du 12 décembre 2012

Présidence de Mme Patricia Correia da Rocha

Conseillers présents : 86

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2013, du préavis N° 46/11.12 et du préavis complémentaire N° 51/12.12 de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et du rapport de minorité de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'apporter les amendements suivants au budget 2013 :
 1. de diminuer de CHF 684'000.00 le compte N° 40100.3664.00 (Prime d'encouragement au tri des déchets) et de le porter à CHF 0.00 ;
 2. de diminuer de CHF 257'225.00 le compte N° 72000.3515.09 (Rattrapage financier lié à la bascule de 2011) et de le porter à CHF 0.00 ;
 3. de diminuer de CHF 30'000.00 le compte N° 71000.3654.00 (Sacs poubelles distribués comme mesures sociales) et de le porter à CHF 268'000.00.
2. d'accepter le budget ordinaire de la Commune pour 2013 présentant un excédent de charge de CHF 6'085'564.00 ;
3. de prendre acte du budget des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

Résultat de la votation : **43 avis favorables (3 avis pour le rapport de majorité et 39 abstentions)**

Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2012.

L'attestent :

La présidente

la secrétaire

Patricia Correia da Rocha

Jacqueline Botteron